

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR***  
***SÉANCE DU 10 FEVRIER 2026***

**Convocation**

Date de la convocation : 30/01/2026

Date de l'affichage convocation : 30/01/2026

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture le : 13/02/2026

Publiée ou notifiée le : 13/02/2026

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 23

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-six, dix février, à dix-huit heures00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

**Etaient présents :**

**Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :**

Mmes ALLAIRE, BENARD-LEQUIPE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

**Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :**

Mme GEORGET, LEGER, MM BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLOU, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, MOURIER, PAQUET, POSTMA, THERIAU.

**Etaient excusés/absents :** Mmes, BOURMAULT, MARTIN, MM ABRAHAM, AMY, AVRIL, BIGNON, BOUGAS, LE BOUFFANT, ROCTON.

**Pouvoir :**

Monsieur AMY donne pouvoir à Madame MANCEAU.

**Assistaient également à la séance :**

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

**7 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 (ANNEXE DE LA CONVOCATION)**

**Délibération 2026 – 06 :  
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Le Président du SMVL présente le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2025. Il rappelle que ce rapport a été adressé aux délégués en même temps que la convocation à la présente séance du comité syndical.

**VU** la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,

**VU** la circulaire ministérielle du 30 novembre 2015 précisant les dispositions de la loi NOTRe applicables immédiatement à la préparation budgétaire 2016,

**VU** le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**CONSIDERANT** que cette circulaire précise que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote, et que cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département,

**CONSIDERANT** que ces dispositions sont d'application immédiate, il convient de procéder au vote d'une délibération approuvant le ROB,

**VU** l'avis favorable de la commission des Finances le 20/01/2026 et du bureau le 27/01/2026,

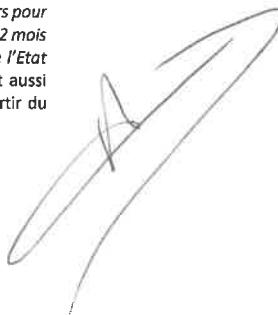
**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de prendre acte qu'un débat a eu lieu,
- **DECIDE** d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du rapport ci-annexé.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois  
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat  
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi  
être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,  
G. ALLARD,



Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,  
F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

